

INITIATIVE



Diversification. Apaiser les personnes sinistrées, trouver des solutions et les transmettre aux assureurs, autant de nouvelles missions pour l'entreprise Peutat & Fils, experte auprès des assurances, dirigée par Bernard Peutat. Un rôle qui nécessite expérience et bon relationnel.

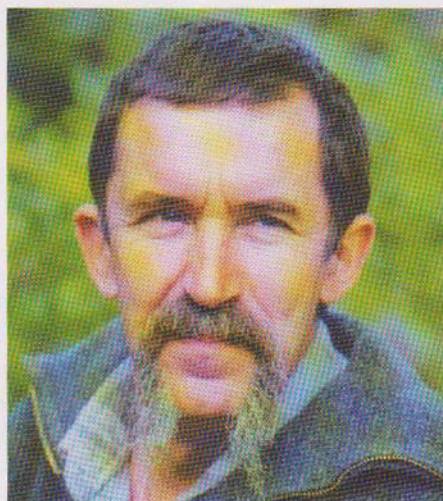
Il met son expérience au service des assureurs

L'entreprise de charpente Peutat & Fils compte une nouvelle corde à son arc. Elle est, en effet, experte auprès d'assureurs depuis février 2009. « Il s'agissait, au début, d'une simple opportunité », se remémore Bernard Peutat, gérant de l'entreprise gardoise. L'une de ses amies, experte dans un tout autre domaine, prend l'initiative de parler de l'entreprise de charpente à l'un de ses clients assureurs. Ce dernier ne tarde pas à contacter Bernard Peutat en lui demandant de se pencher sur l'expertise, « pour le moins difficile », de poutres fendues au plafond d'une habitation. Un premier exercice compliqué, car il s'agit de trouver la solution pour consolider l'ensemble, tout en prenant garde, dans l'intervention, à ne pas abîmer l'intérieur de la maison. Cette expertise, qui fait aussi figure de test, permet de mettre en évidence les compétences et la capacité de la société à rassurer les personnes sinistrées. Car, pour intervenir auprès des assureurs, être un excellent artisan ne suffit pas. Savoir identifier les problèmes et apporter

la solution appropriée, non plus. Il faut aussi avoir le sens des relations humaines. « Il s'agit, au-delà des réponses techniques à fournir aux interlocuteurs, de rassurer la personne sinistrée qui est souvent désemparée. C'est à nous de lui redonner confiance », explique l'artisan.

Une activité valorisante

L'esprit de synthèse et la vulgarisation sont également indispensables. En effet, le rôle d'un expert est aussi de retranscrire l'expertise simplement et d'élaborer des recommandations dans un rapport clair et objectif, pour que l'assureur puisse clôturer au mieux son étude. Mais communiquer n'est pas un réel souci pour Bernard Peutat, qui exerce son métier depuis 44 ans. Une expérience qui lui permet d'expliquer avec aisance les maux qui rongent les charpentes et les gestes qui les soignent. Être expert auprès de trois compagnies d'assurance lui permet, pour l'heure, de récupérer de cinq à six chantiers supplémentaires par an. Si le temps passé sur l'expertise n'est pas



Bernard Peutat assure de cinq à six chantiers par an à son entreprise de charpente en devenant expert auprès des compagnies d'assurance.

rémunéré, ce sont néanmoins des chantiers qui lui "tombent du ciel". Les assureurs le sollicitent quand un sinistre entre dans son champ de compétences et d'action. L'artisan y voit aussi un bon moyen de valoriser l'entreprise, ses hommes et leur savoir-faire. « Plus que les affaires supplémentaires, c'est surtout la reconnaissance de notre travail qui est mise en avant via cette activité », conclut Bernard Peutat. ■

SOPHIE SANCHEZ

Repères

- > Raison sociale : SARL Peutat & Fils
- > Activité : charpente, couverture et zinguerie
- > Ville : Vézénobres (Gard)
- > Année de création : 1985
- > Dirigeant : Bernard Peutat, 58 ans
- > Effectif : 8 personnes
- > CA 2009 : 500 000 €